

RR/hmt

Berne, le 1er novembre 1983

*pp 58.2 Grenade*NOTE AU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION

Séance du Conseil fédéral du 2 novembre 1983:  
Question de Grenade

---

1. Le gouvernement de Maurice Bishop combinait une politique empirique modérée sur le plan interne et une politique étrangère alignée sur le bloc soviétique, notamment par ses votes aux Nations Unies. Il s'y ajoutait la construction d'un aéroport pour avions gros-porteurs, qui était justifiée par des fins touristiques mais qui était soupçonnée d'être destinée à des usages militaires.
2. L'opposition personnelle entre l'empirique Bishop, ami de Castro, et le dogmatique Coard a pu correspondre sur le plan politique à une certaine rivalité entre Cuba et l'URSS. Cuba, dont la position à Grenade après 1979 était unique, a commencé à sentir à partir de 1982 le poids croissant de la présence soviétique.
3. Le coup d'Etat contre Maurice Bishop, puis son assassinat, ont placé M. Castro dans une situation délicate. Il s'est trouvé contraint à condamner, à la fois, le meurtre de son ami, allant jusqu'à dire que ses auteurs devaient être jugés et punis, mais aussi l'intervention des Etats-Unis. Estimant n'avoir pas à défendre le régime né du coup d'Etat contre cette intervention, il a donné instructions à ses "travailleurs" de ne pas s'opposer au débarquement et de ne faire usage de leurs armes que s'ils étaient attaqués,


..//..



mais pour se défendre, dans ce cas, jusqu'à la dernière extrémité. Il semble qu'en être fallu de peu que ce plan n'ait réussi, puisque les échanges de messages entre les Etats-Unis et Cuba avant l'invasion et tout au début de celle-ci font état d'une intention des Américains d'éviter le combat avec les Cubains, qui ne sont pas considérés comme des adversaires. Pourtant, les premiers affrontements sur le terrain, peut-être dus au hasard, créèrent aussitôt une situation irréversible. Actuellement, le ton monte entre les deux pays, mais le grief principal de Cuba est la mauvaise volonté dont les Etats-Unis font, à son avis, preuve dans l'affaire du rapatriement des prisonniers.

4. Il est certain que l'attentat de Beyrouth n'est pour rien dans la décision des Etats-Unis d'intervenir à Grenade. Des messages échangés entre Grenade et les Etats-Unis montrent que le débarquement était attendu à Grenade dès samedi et qu'à cette date les navires étaient déjà en route.
5. Les raisons juridiques invoquées par les Etats-Unis ne sont pas à toute épreuve. La décision de l'Organisation des Etats Caraïbes de l'Est, prise en l'absence de Grenade, ne semble guère être régulière. L'appel du gouverneur, qui a été connu plus tard, n'est peut-être pas négligeable, mais donne aussi l'impression d'un argument ménagé pour les besoins de la cause. Il reste que les découvertes d'armes à Grenade ont justifié, peut-être au-delà de ce qu'attendaient les Américains, la thèse que cet Etat créait un risque sur le plan de la sécurité. L'accueil favorable réservé à l'intervention par la population de l'île est également de nature à faire réfléchir.
6. Ce ne peut être la tâche du gouvernement suisse de condamner toutes les violations du droit international où qu'elles se produisent. Il se fait l'interprète des sentiments du peuple suisse, qui est ému dans certains cas, notamment lorsque la liberté et la démocratie sont en cause, mais qui l'est moins ou pas du tout dans d'autres. L'invasion de la Tchécoslovaquie,

la proclamation de l'état de siège en Pologne avaient soulevé une vive émotion; l'intervention à Grenade a laissé indifférente la majorité de notre peuple. D'ailleurs, une condamnation de l'intervention devrait être assortie, comme l'a fait M. Castro, d'une condamnation de l'assassinat de Maurice Bishop, chef d'un gouvernement légal, renversé par la violence puis assassiné.



(J.-P. Ritter)